

PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DU HAUT-RICHELIEU  
MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE

# AVIS PUBLIC

## AVIS D'ADOPTION DE RÈGLEMENT

---

### RÈGLEMENT NUMÉRO 2007-170

Décrétant un emprunt de 365 505 \$ et une dépense de 426 776 \$  
pour l'exécution des travaux de réfection de l'usine de traitement  
des eaux usées située au 484, rue Saint-Joseph

---

### AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE

Est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la  
Municipalité de Mont-Saint-Grégoire :

Que lors de la session ordinaire tenue le 3 mars 2008, le Conseil de cette Municipalité a adopté le  
règlement numéro 2007-170 décrétant un emprunt de 365 505 \$ et une dépense de 426 776 \$ pour  
l'exécution des travaux de réfection de l'usine de traitement des eaux usées située au 484, rue  
Saint-Joseph.

### RÉSUMÉ

Le règlement numéro 2007-170 a pour but de décréter un emprunt de 365 505 \$ et une dépense de  
426 776 \$ pour l'exécution des travaux de réfection de l'usine de traitement des eaux usées située  
au 484, rue Saint-Joseph. Une somme de 61 271 \$ proviendra de l'entente fédérale-provinciale  
relative au transfert d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la  
contribution du gouvernement du Québec.

Le règlement numéro 2007-170 entrera en vigueur lorsqu'il aura reçu l'approbation des personnes  
habiles à voter ainsi que l'approbation de la Ministre des Affaires municipales et des Régions du  
Québec.

Quiconque désire prendre connaissance dudit règlement pourra le faire en se présentant au bureau  
municipal aux heures d'ouverture, soit du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.

Donné à Mont-Saint-Grégoire, ce 4e jour du mois de mars deux mille huit.

---

Christianne Pouliot,  
directrice générale et  
secrétaire-trésorière